

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 490

6 mars 2009

SOMMAIRE

Afilux	23511	Hypo European S.A.	23514
AGI Holding S.A.	23498	Iberdrola Re S.A.	23515
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	23480	I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A.	23498
Amtrust Re (Luxembourg)	23474	Imagine Re 2007 (Luxembourg)	23480
Aquatechnic S.A.	23519	Imagine Re (Luxembourg)	23474
Bati Expansion	23517	Immostrasbourg S.A.	23505
Bio Tec Innovation s.à.r.l.	23513	Industrial Property Investments (I.P.I.) S.A.	23514
Blanchisserie de la Sûre S.à.r.l.	23513	Inland Shipping S.A.	23505
Blue Skipper International S.A.	23520	Jet Lux S.A.	23513
Capital Retail S.à r.l.	23519	Lalao Invest S.A.	23477
Central European Participation S.à.r.l.	23520	Limestone	23474
Cixi Investments S.à r.l.	23510	LUX-Montage SA	23514
Corfi S.A.	23515	Mediagenf S.à r.l.	23502
Dalor Properties S.à r.l.	23497	MREF II AC Holdings S.à r.l.	23498
Diggi S.à r.l.	23517	Nordea Alternative Investment	23505
Euro Associates	23509	Novalex Gestion S.à r.l.	23519
Eurocofin S.A.	23509	Percontrol S.A.	23519
Eurocomptes & Partners S. à r.l.	23511	Probst Montage Tuyauterie S.à r.l.	23479
Eurocomptes S.A.	23509	Sobim	23497
Euro Révision S.A.	23510	Société Immobilière Klengbuusbiert SA	23515
FS-B S.à r.l.	23483	S.u.P. Aries SICAV	23512
G5 Luxembourg S.A.	23502	S.u.P. Aries SICAV-FIS	23512
Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l.	23510	Tanarive Properties S.à r.l.	23502
Haas TCM of Luxembourg 1 S.à.r.l.	23474	Venus Properties S.à.r.l.	23497
Haas TCM of Luxembourg 2 S.à.r.l.	23479	Voyages Kayser S.A.	23517
Haas TCM of Luxembourg 3 S.à.r.l.	23479	Zap S.A.	23511
Haas TCM of Luxembourg 4 S.à.r.l.	23474		
Health Development Company S.A.	23518		
Hondsschoul Um Bierg Sàrl	23515		

Haas TCM of Luxembourg 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.322.

Constituée par-devant Me Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 8 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1690 du 9 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Haas TCM of Luxembourg 4 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009023365/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04361. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Limestone, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.917.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LWM

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009023360/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04907. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Haas TCM of Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.605.

Constituée par-devant Me Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 8 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1796 du 24 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Haas TCM of Luxembourg 1 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009023366/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04359. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Amtrust Re (Luxembourg), Société Anonyme,
(anc. Imagine Re (Luxembourg)).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.679.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "IMAGINE RE (LUXEMBOURG)" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19. rue de Bitbourg

incorporated by a notarial deed of October 2, 1989, published in the Mémorial C, number 51 of February 13, 1990. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on January 20th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 559 of June 10th, 2005

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 31.679

The meeting was opened at 11.40 a.m. and was presided by Mr. Denis REGRAIN, Financial Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Mrs Leila DISTEFANO, Account Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Acceptance of the resignation as Directors of the Board of Mr. Gregory MORRISON and Mr. Donald Robert BUECHEL Jr., with immediate effect and to recommend to the boards of the company and subsidiaries that at the next annual general meeting, each Director, except in the case of any alleged fraud, willful default or criminal activity, is granted discharge from liability as regards the period of his or her office always provided that the auditors have agreed that such discharge be granted.

2. Appointment as new Directors of the Company with immediate effect: Mr. Stephen UNGAR and Mr. Jeremy CADLE.

3. To change the name of the company to AMTRUST RE (LUXEMBOURG).

4. Subsequent amendment of the first Article of the Articles of Incorporation.

5. Legal deposit and publication formalities.

6. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting accepts the resignation as Directors of the Board of Mr. Gregory MORRISON and Mr. Donald Robert BUECHEL Jr., with immediate effect and to recommend to the boards of the company and subsidiaries that at the next annual general meeting, each Director, except in the case of any alleged fraud, willful default or criminal activity, is granted discharge from liability as regards the period of his or her office always provided that the auditors have agreed that such discharge be granted.

Second resolution

The General Meeting appoints as new Directors of the Company until the meeting of 2009:

- Stephen UNGAR, General Counsel and Secretary, né le 15 mars 1963 à New-York, Etats-Unis demeurant professionnellement aux Bermudes Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton et

- Jeremy CADLE, European Counsel, né le 2 janvier 1965 à Boston, Etats-Unis, demeurant professionnellement aux Bermudes Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton

Third resolution

The General Meeting decides to change the name of Company into "AMTRUST RE (LUXEMBOURG)" and consequently decides to amend article 1st of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) governed by Luxembourg law (hereinafter referred to as the "Company").

The Company will exist under the name of AMTRUST RE (LUXEMBOURG)."

Fourth resolution

The General Meeting authorizes any employee of Etude Me DECKER to do any legal deposits and publication formalities for the Company to reflect the above resolutions.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.50 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMAGINE RE 2007 (LUXEMBOURG)." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.267

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 2 avril 1987

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 844 du 7 avril 2008,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à heures sous la présidence de M. Denis REGRAIN, Financial Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mme Leila DISTEFANO, Account Manager demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'agenda de la réunion est le suivant:

1. Acceptation des démissions des administrateurs M. Gregory MORRISON et M. Donald Robert BUECHEL Jr., avec effet immédiat et recommandation au Conseil de la société et à la prochaine Assemblée générale annuelle que chaque administrateur, excepté ceux impliqués dans des affaires criminelles et frauduleuses, obtienne décharge de leurs responsabilités pour la période concernée dans la société.

2. Nomination de M. Stephen UNGAR et M. Jeremy CADLE comme nouveaux administrateurs avec effet immédiat.

3. Changement de la dénomination en AMTRUST RE (Luxembourg).

4. Modification de l'article 1 des statuts.

5. Formalités et publication légaux

6. Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs suivants: M. Gregory MORRISON, M. Donald Robert BUECHEL Jr., avec effet immédiat et recommande au Conseil de la société et à la prochaine Assemblée générale annuelle que chaque administrateur, excepté ceux impliqués dans des affaires criminelles et frauduleuses, obtienne décharge de leurs responsabilités pour la période concernée dans la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2009 comme nouveaux Administrateurs:

- Stephen UNGAR, General Counsel and Secretary, né le 15 mars 1963 à New-York, Etats-Unis demeurant professionnellement aux Bermudes Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton et

- Jeremy CADLE, European Counsel, né le 2 janvier 1965 à Boston, Etats-Unis, demeurant professionnellement aux Bermudes Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la société en "AMTRUST RE (Luxembourg)" et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme régie par le droit luxembourgeois (ci-après dénommée la "Société").
La Société a le nom de "AMTRUST RE (Luxembourg)."

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise un employé d'étude de Me Decker de faire toutes démarches administratives ou publications pour refléter les résolutions ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.50 heures.

Évaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,-EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. REGRAIN, L. DISTEFANO, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2775. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009023367/206/157.

(090026824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Lalao Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.445.

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LALAO INVEST S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.445, constituée suivant acte reçu le 11 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 147 du 17 février 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.
- 2.- Modification afférente de l'article 2.1. des statuts.
- 3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2.1. des statuts, comme suit:

"Le siège social est établi dans la Commune de Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

a) des administrateurs suivants:

Messieurs Jean-Philippe LUIDINANT, Alain KATZ et Pierre-Olivier WURTH;

b) du commissaire aux comptes suivants:

Monsieur René MORIS.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer:

a) comme nouveaux administrateurs:

1) Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

2) Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grand (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

b) comme nouveau commissaire aux comptes:

la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, ainsi nommés, se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50787. Reçu douze euros (12.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023388/211/65.

(090027101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Probst Montage Tuyauterie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 113.176.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009023359/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04239. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.323.

Constituée par-devant Me Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 8 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1695 du 10 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009023368/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04357. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Haas TCM of Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.609.

Constituée par-devant Me Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 8 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1778 du 22 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Haas TCM of Luxembourg 2 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009023369/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04354. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme,
(anc. Imagine Re 2007 (Luxembourg)).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 25.267.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "IMAGINE RE 2007 (LUXEMBOURG)" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

Incorporated by Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Mersch, on December 10, 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 80 published on April 2, 1987, and whose articles of incorporation have been changed for the last time by a deed of the undersigned notary, on February 12th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 844 of April 7th, 2008

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 25.267

The meeting was opened at 11.20 a.m. and was presided by Mr. Denis REGRAIN, Financial Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Mrs Leila DISTEFANO, Account Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Acceptance of the resignation as Directors of the Board of Mr. Gregory MORRISON and Mr. Donald Robert BUECHEL Jr., with immediate effect and to recommend to the boards of the company and subsidiaries that at the next annual general meeting, each Director, except in the case of any alleged fraud, willful default or criminal activity, is granted discharge from liability as regards the period of his or her office always provided that the auditors have agreed that such discharge be granted.

2. Appointment as new Directors of the Company with immediate effect: Mr. Stephen UNGAR and Mr. Jeremy CADLE.

3. To change the name of the company to Amtrust RE 2007 (LUXEMBOURG).

4. Subsequent amendment of the first Article of the Articles of Incorporation.

5. Legal deposit and publication formalities.

6. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting accepts the resignation as Directors of the Board of Mr. Gregory MORRISON and Mr. Donald Robert BUECHEL Jr., with immediate effect and to recommend to the boards of the company and subsidiaries that at the next annual general meeting, each Director, except in the case of any alleged fraud, willful default or criminal activity, is granted discharge from liability as regards the period of his or her office always provided that the auditors have agreed that such discharge be granted.

Second resolution

The General Meeting appoints as new Directors of the Company until the annual general meeting to be held in 2009:

- Mr. Stephen UNGAR, General Counsel and Secretary, born in New York, United States on 15 March 1963, residing professionally in Bermuda Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton and

Mr. Jeremy CADLE, European Counsel, born in Boston on 2nd January 1965, residing professionally in Bermuda Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton

Third resolution

The General Meeting decides to change the name of Company into "AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)" and consequently decides to amend article 1st of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) governed by Luxembourg law (hereinafter referred to as the "Company").

The Company will exist under the name of AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)."

Fourth resolution

The General Meeting authorizes any employee of Etude de Maître DECKER to do any legal deposits and publication formalities for the Company to reflect the above resolutions.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.20.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMAGINE RE 2007 (LUXEMBOURG)" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.267

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 80 du 2 avril 1987

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 844 du 7 avril 2008,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à heures sous la présidence de M. Denis REGRAIN, Financial Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mme Leila DISTEFANO, Account Manager demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'agenda de la réunion est le suivant:

1. Acceptation des démissions des administrateurs M. Gregory MORRISON et M. Donald Robert BUECHEL Jr., avec effet immédiat et recommandation au Conseil de la société et à la prochaine Assemblée générale annuelle que chaque administrateur, excepté ceux impliqués dans des affaires criminelles et frauduleuses, obtienne décharge de leurs responsabilités pour la période concernée dans la société.

2. Nomination de M. Stephen UNGAR et M. Jeremy CADLE comme nouveaux administrateur avec effet immédiat.

3. Changement de la dénomination en AMTRUST RE 2007 (Luxembourg).

4. Modification de l'article 1 des statuts.

5. Formalités et publication légales

6. Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires

des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs suivants: M. Gregory MORRISON, M. Donald Robert BUECHEL Jr., avec effet immédiat et recommande au Conseil de la société et à la prochaine Assemblée générale annuelle que chaque administrateur, excepté ceux impliqués dans des affaires criminelles et frauduleuses, obtienne décharge de leurs responsabilités pour la période concernée dans la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2009 comme nouveaux Administrateurs:

- Stephen UNGAR, General Counsel and Secretary, né le 15 mars 1963 à New-York, Etats-Unis demeurant professionnellement aux Bermudes Suite 102, Washington Mail, 7 Reid Street, Hamilton et

-. Jeremy CADLE, European Counsel, né le 2 janvier 1965 à Boston, Etats-Unis, demeurant professionnellement aux Bermudes Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la société en "AMTRUST RE 2007 (Luxembourg)" et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme régie par le droit luxembourgeois (ci-après dénommée la "Société").

La Société a le nom de "AMTRUST RE 2007 (Luxembourg)""

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise un employé de l'Etude de Me DECKER de faire toutes démarches administratives ou publications pour refléter les résolutions ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.40 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,-EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D.REGRAIN, L.DISTEFANO, V.COQUILLE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2774.. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009023383/206/157.

(090026771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

FS-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.669.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CETREL S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Commerce Register under number B 23562,

duly represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LLM, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 December 2008 in Munsbach.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "FS-B S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. An additional purpose of the Company is the acquisition, development and management in view of the lease of real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office

4.1 The Company's registered office is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at thirteen million seven hundred ninety thousand euro (EUR 13,790,000), consisting of one million three hundred seventy-nine thousand (1,379,000) shares having a par value of ten euro (EUR 10) each. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s)

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the condition that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2009.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All of the one million three hundred seventy-nine thousand (1,379,000) shares are subscribed by Cetrel S.A., aforementioned at a total price of thirteen million seven hundred ninety thousand euro (EUR 13,790,000) all of which are allocated to the share capital.

Said one million three hundred seventy-nine thousand (1,379,000) issued shares are entirely paid-up through a contribution in kind consisting of the following:

- a land parcel located in L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall, recorded with the cadastre of the municipality of Schuttrange as follows:

municipality of Schuttrange, section B of Munsbach, number 755/3803, locality "Am Rahsselt", place, with a surface of 97 ares, 07 centiares.

The land parcel was acquired pursuant to a sale deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 12 November 1996, recorded with the Bureau des Hypothèques in Luxembourg, on 30 January 1997, Volume 1489, Number 6.

Thereafter, an office building was built on the land parcel composed of 3,826 square meters of offices and 951 square meters of archive rooms (together the "Real Estate").

Clauses and conditions of the contribution

1. The Real Estate is contributed in full ownership, free of any debts and not encumbered with a mortgage.
2. Pursuant to the present deed, the Company will be the owner of the contributed Real Estate with vacant possession.

3. The Company will take over the contributed Real Estate in its current condition, without any guarantee for defects or damages whatsoever, even hidden, or the accuracy of the cadastral designation and surface of the plot according to the cadastre, as well as any difference between the surface stated and real surface, although exceeding one twentieth, will be to the benefit or the loss of the Company.

4. The Real Estate is contributed with all active and passive easements, whether broken or unbroken, visible or invisible, of which it might be favoured or encumbered.

Upon the undersigned notary's special request, the contributor expressly declares that an easement to the benefit of "Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg", abbreviated "CEGEDEL S.A.", with registered office in Strassen, exists as follows pursuant to a constitution de servitude deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 11 November 1997, recorded with the Bureau des Hypothèques in Luxembourg, on 24 November 1997, Volume 1523, Number 78:

La société coopérative CETREL stipulant tant pour elle-même que pour ses successeurs et ayants-droit accorde à la société anonyme CEGEDEL, chargée, en exécution des lois du 2 février 1924 et du 4 janvier 1928, ainsi que de leurs annexes, de l'établissement et de l'exploitation de tous ouvrages et canalisations destinés à la distribution d'énergie électrique dans le Grand-Duché de Luxembourg, sur le terrain ci-dessus décrit:

1) d'établir à demeure et de maintenir pendant toute la durée de la concession de CEGEDEL, prorogations comprises, au profit de cette dernière:

- un accès au poste de transformation d'une largeur de trois mètres cinquante et d'une hauteur libre de quatre mètres, libre tant de jour que de nuit,

- une bande de passage pour câbles souterrains et des tuyaux de réserve,

- des câbles électriques souterrains et des tuyaux de réserve pour câbles,

2) et le droit:

- d'entrer à tout moment et sans préavis sur la susdite propriété pour l'exécution de tous travaux nécessaires,

- de faire entrer les véhicules et appareils servant auxdits travaux,

- d'ouvrir et d'enlever temporairement les clôtures de toutes espèces, d'ébrancher ou d'abattre les arbres susceptibles de causer des troubles à l'exploitation des lignes électriques.

Afin de préserver les lignes électriques souterraines, il n'est pas autorisé d'ériger de murs ou d'autres constructions ni de planter des arbres sur les bandes de terrain où se trouvent les câbles électriques.

La société CETREL sera indemnisée intégralement de tous les dommages pouvant être occasionnés aux terrains, aux constructions ou aux cultures du fait des travaux d'établissement ou d'entretien.

5. The contributed Real Estate is not subject to any lease contract.

6. As of today, all taxes, duties, contributions and charges to which the contributed real estate is or may be submitted to, shall be borne by the Company.

7. All the fees and expenses of the present deed are to be borne by the Company, all the parties being however jointly liable towards the notary.

Has been produced to the undersigned notary the proof of the existence and the total value of the contribution of thirteen million seven hundred ninety thousand euro (EUR 13,790,000).

The notary shall proceed to the registration and transfer formalities required regarding the property of the Real Estate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be seventy-seven thousand euro (EUR 77,000).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Mr Marc Lenert, with professional address at 50, boulevard JF Kennedy, L-1855 Luxembourg; and,

b) Mr Joseph Glod, with professional address at 1, Place Hamilius, L-2020 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending 31 December 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxy holder of the appearing party, this deed is orded in English followed by a French translation. On the request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CETREL S.A., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 23562,

dûment représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LLM, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munsbach, le 18 décembre 2008.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "FS-B S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en oeuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de treize millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 13.790.000) représenté par un million trois cent soixante-dix-neuf (1.379.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
- 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Élection et révocation des gérants et terme du mandat

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les un million trois cent soixante-dix-neuf mille (1.379.000) parts sociales sont souscrites par Cetrel S.A., susnommée, pour un prix total de treize millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 13.790.000) dont la totalité est allouée au capital social.

Les un million trois cent soixante-dix-neuf mille (1.379.000) parts sociales émises sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en:

- Un terrain localisé à L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, comme suit:

commune de Schuttrange, section B de Munsbach, numéro 755/3803, lieu-dit "Am Rahsselt", place, contenant 97 ares 07 centiares.

Le terrain a été acquis aux termes d'un acte de vente reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1996, transcrit au premier Bureau des Hypothèques à Luxembourg le 30 janvier 1997, Volume 1489, Numéro 6.

Un immeuble de bureaux a ultérieurement été construit sur le terrain composé de 3.826 mètres carrés de bureaux et 951 mètres carrés de pièces d'archivage (ensemble "l'Immeuble").

Charges et conditions de l'apport

1. L'Immeuble est apporté en pleine propriété, libre de toutes dettes et non grevé d'une hypothèque.

2. Par l'effet du présent acte, la Société sera propriétaire de l'Immeuble et en aura la pleine et entière jouissance à compter de ce jour.

3. La Société reprendra l'Immeuble apporté dans l'état où il se trouve et se comporte à la date de ce jour, sans garantie pour raison soit de vices et de dégradations quelconques, même cachés, soit pour erreur dans la désignation cadastrale et la contenance indiquées d'après les renseignements du cadastre, toute différence entre la contenance indiquée et celle réelle excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte de la Société, sans répétition de part ni d'autre.

4. L'Immeuble est apporté avec toutes les servitudes actives et passives, continues et discontinues, apparentes et occultes dont il pourrait être avantagé ou grevé.

Sur interpellation afférente par le notaire soussigné, la société apporteuse déclare expressément qu'il existe une servitude aux termes d'un acte de constitution de servitude reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 1997, transcrit au premier Bureau des Hypothèques à Luxembourg le 24 novembre 1997, Volume 1523, Numéro 78, au profit de "Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg", en abrégé "CEGEDELS.A.", avec siège social à Strassen, comme suit:

La société coopérative CETREL stipulant tant pour elle-même que pour ses successeurs et ayants-droit accorde à la société anonyme CEGEDEL, chargée, en exécution des lois du 2 février 1924 et du 4 janvier 1928, ainsi que de leurs annexes, de l'établissement et de l'exploitation de tous ouvrages et canalisations destinés à la distribution d'énergie électrique dans le Grand-Duché de Luxembourg, sur le terrain ci-dessus décrit:

1) d'établir à demeure et de maintenir pendant toute la durée de la concession de CEGEDEL, prorogations comprises, au profit de cette dernière:

- un accès au poste de transformation d'une largeur de trois mètres cinquante et d'une hauteur libre de quatre mètres, libre tant de jour que de nuit,

- une bande de passage pour câbles souterrains et des tuyaux de réserve,

- des câbles électriques souterrains et des tuyaux de réserve pour câbles,

2) et le droit:

- d'entrer à tout moment et sans préavis sur la susdite propriété pour l'exécution de tous travaux nécessaires,

- de faire entrer les véhicules et appareils servant auxdits travaux,

- d'ouvrir et d'enlever temporairement les clôtures de toutes espèces, d'ébrancher ou d'abattre les arbres susceptibles de causer des troubles à l'exploitation des lignes électriques.

Afin de préserver les lignes électriques souterraines, il n'est pas autorisé d'ériger de murs ou d'autres constructions ni de planter des arbres sur les bandes de terrain où se trouvent les câbles électriques.

La société CETREL sera indemnisée intégralement de tous les dommages pouvant être occasionnés aux terrains, aux constructions ou aux cultures du fait des travaux d'établissement ou d'entretien.

5. L'immeuble n'est pas donné à bail.

6. A partir de l'entrée en jouissance, tous impôts, taxes, contributions et charges auxquels l'objet de l'apport est ou pourra être assujéti, sont à la seule charge de la Société.

7. Les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la Société qui s'y oblige, toutes les parties en étant solidairement tenues envers le notaire.

A été produit au notaire soussigné, la preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport de treize millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 13.790.000).

Le notaire procédera à l'enregistrement et aux formalités de transfert requises concernant la propriété de l'Immeuble.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ soixante-dix-sept mille euros (EUR 77.000).

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Monsieur Marc Lenert, avec adresse professionnelle au 50, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et,

b) Monsieur Joseph Glod, avec adresse professionnelle au 1, Place Hamilius, L-2020 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Sydrall.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. UEBERECKEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 23 décembre 2008. LAC/2008/52003. Reçu: soixante-huit mille neuf cent cinquante euros € 68.950,-

Le Receveur (signé): SANDT.

Déclaration

Le notaire soussigné certifie par la présente que le numéro d'identité de la société "FS-B S.à.r.l." est le 2008 24 53 300. Luxembourg, le 2 février 2009.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009023411/7241/777.

(090026480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Venus Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.570.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009023378/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03473. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Dalor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.842.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009023379/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03475. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Sobim, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.394.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009023338/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03654. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 30.538.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009023060/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01902. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

AGI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.173.

Les comptes annuels au 31.03.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2009.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009023057/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10708. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

MREF II AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.504.

In the year two thousand and nine, on the sixth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Moorfield Real Estate Fund II A LP, a limited partnership incorporated and registered in England and Wales with registered number LP012496, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, acting by its general partner Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 5 February 2009;

2) Moorfield Real Estate Fund II B LP, a limited partnership incorporated and registered in England and Wales with registered number LP012497, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, acting by its general partner Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 5 February 2009.

Said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith,

Such appearing parties are the members of MREF II AC Holdings S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated pursuant to a deed passed in front of the undersigned notary on 10 October 2008, published on 6 November 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2705 on 6 November 2008, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 142.504 (the "Company"). The Articles of Association were amended for the last time pursuant to a deed passed in front of the undersigned notary on 18 December 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 4,500) to bring its current amount of ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500) up to fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) through the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) new shares with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, divided into four hundred fifty thousand (450,000) Class A Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class B Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class C Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class D Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class E Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class F Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class G Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class H Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class I Shares and four hundred fifty thousand (450,000) Class J Shares;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company from its current value of ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500) represented by ten million five hundred thousand (10,500,000) shares with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, up to fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) through the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) new shares with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, divided into four hundred fifty thousand (450,000) Class A Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class B Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class C Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class D Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class E Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class F Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class G Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class H Shares, four hundred fifty thousand (450,000) Class I Shares and four hundred fifty thousand (450,000) Class J Shares.

The four million five hundred thousand (4,500,000) new shares have been subscribed as follows:

- Moorfield Real Estate Fund II A LP, aforementioned,

paid GBP 2,475 in subscription for two million four hundred seventy five thousand shares (2,475,000) divided into two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class A Shares, two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class B Shares, two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class C Shares, two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class D Shares, two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class E Shares, two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class F Shares, two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class G Shares, two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class H Shares, two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class I Shares and two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class J Shares;

- Moorfield Real Estate Fund II B LP, aforementioned,

paid GBP 2,025 in subscription for two million twenty five thousand shares (2,025,000) divided into two hundred two thousand five hundred (202,500) Class A Shares, two hundred two thousand five hundred (202,500) Class B Shares, two hundred two thousand five hundred (202,500) Class C Shares, two hundred two thousand five hundred (202,500) Class D Shares, two hundred two thousand five hundred (202,500) Class E Shares, two hundred two thousand five hundred (202,500) Class F Shares, two hundred two thousand five hundred (202,500) Class G Shares, two hundred two thousand five hundred (202,500) Class H Shares, two hundred two thousand five hundred (202,500) Class I Shares and two hundred two thousand five hundred (202,500) Class J Shares;

The four million five thousand (4,500,000) new shares so subscribed are fully paid up by a payment in cash so that the total amount of four thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 4,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary and shall be allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the members unanimously resolve to modify the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) consisting of fifteen million (15,000,000) shares divided into one million five hundred thousand (1,500,000) Class A Shares, one million five hundred thousand (1,500,000) Class B Shares, one million five hundred thousand (1,500,000) Class C Shares, one million five hundred thousand (1,500,000) Class D Shares, one million five hundred thousand (1,500,000) Class E Shares, one million five hundred thousand (1,500,000) Class F Shares, one million five hundred thousand (1,500,000) Class G Shares, one million five hundred thousand (1,500,000) Class H Shares, one million five hundred thousand (1,500,000) Class I Shares and one million five hundred thousand (1,500,000) Class J Shares, each having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) (the "Classes of Shares" and each individually a "Class of Shares")."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant la soussignée Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Moorfield Real Estate Fund II A LP, une limited partnership constituée et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro LP012496, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, représentée par son associé commandité Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, dûment représentée par Jérémie Houet, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 5 février 2009; et

2) Moorfield Real Estate Fund II B LP, une limited partnership constituée et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro LP012497, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, LP012497, représentée par son associé commandité Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, dûment représentée par Jérémie Houet, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 5 février 2009.

Les procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associés de MREF II AC Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée en date du 10 octobre 2008 par un acte passé devant le notaire soussigné, publié le 6 novembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2705 du 6 novembre 2008, soumise aux lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège est établi au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 142.504 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte passé devant le notaire soussignée en date du 18 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes, représentant l'entière du capital social, ont revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Livres Sterling (GBP 4.500) pour porter son montant actuel de dix mille cinq cents Livres Sterling (GBP 10.500) à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) par l'émission de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles parts sociales dont le pair comptable est d'un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune, divisées en quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie A, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie B, un quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie C, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie D, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie E, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie F, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie G, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie H, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie I, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie J, appelées à être intégralement souscrites par les associés;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentant l'entière du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence quatre mille cinq cents Livres Sterling (GBP 4.500) pour porter son montant actuel de dix mille cinq cents Livres Sterling (GBP 10.500) à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) par l'émission de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales nouvelles dont le pair comptable est d'un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune, divisées en quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie A, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie B, un quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie C, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie D, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie E, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie F, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie G, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie H, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie I, quatre cent cinquante mille (450.000) Parts Sociales de catégorie J.

Les quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Moorfield Real Estate Fund II A LP, susnommée,

A payé GBP 2.475 pour la souscription de deux millions quatre cent soixante quinze mille (2.475.000) parts sociales divisées en deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie A, deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie B, deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie C, deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie D, deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie E, deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie F, deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie G, deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie H, deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie I et deux cent quarante sept mille cinq cent (247.500) Parts Sociales de catégorie J;

- Moorfield Real Estate Fund II B LP, susnommée,

A payé GBP 2.025 pour la souscription de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales divisées en deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie A, deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie B, deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie C, deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie D, deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie E, deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie F, deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie G, deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie H, deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie I, deux cent deux mille cinq cent (202,500) Parts Sociales de catégorie J;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre mille cinq cent Livres Sterling (4.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, et sera allouée au capital social de la Société.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1.** La Société a un capital social de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) représenté par quinze millions (15.000.000) parts sociales divisées en un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie A, un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie B, un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie C, un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie D, un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie E, un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie F, un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie G, un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie H, un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie I, un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie J, ayant un pair comptable d'un millième de Livres Sterling (GBP 0,001) chacune (les "Catégories de Parts Sociales" et individuellement la "Catégorie de Parts Sociales")."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2009. LAC/2009/5230. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009023040/5770/187.

(090026467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Tanarive Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.844.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009023427/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03460. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Mediagenf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.934.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009023428/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03458. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

G5 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.316.

In the year two thousand nine, on the fifth of February.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in the city of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of G5 Luxembourg S.A., a Public limited company ("société anonyme") which was incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, Luxembourg Public notary, on 18 September 2007, published in the Mémorial C number 2519 dated on 7 November 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132 316, having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (hereafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is opened by Mr Jérôme BACH, residing professionally in Luxembourg, Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests that the notary state that:

1) The meeting agenda is the following:

Agenda:

1. Resetting of the accounting year to commence on 1st January, and end on the 31 December of each year.

2. Amendment of Article 13 to reflect the decision taken above.
3. Setting of the annual meeting for 2.00 p.m. on the first Tuesday in the month of May.
4. Amendment of Article 12, 1st paragraph, to reflect the decision taken above.
5. Miscellaneous.

II) The shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder, and the number of its shares held is shown on an attendance list which, signed by the shareholder or their proxy and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of one million four hundred thirty one thousand euro (EUR 1.431.000.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to reset the accounting year to commence on the first January of each year, and end on the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 13 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions and resolves that Article 13 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 13.** The accounting year of the Company shall begin on the first January and shall terminate on the thirty-first of December of each year with the exception of the accounting year which started July 1st, 2008 which will end on June, 30th, 2009 and the accounting year which started July 1st, 2009 which will end on December 31st, 2009."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the annual meeting for 2.00 p.m. on the first Tuesday in the month of May.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 12, first paragraph, of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions and resolves that the Article 12, first paragraph, of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 12.** The annual meeting will be held at the registered office, or at the place specified in the convening notices, at 2.00 p.m. on the first Tuesday in the month of May, with the exception for the financial year which started July 1st, 2008 and which will end on June 30th, 2009 where the general meeting will be held on October 13th, 2009."

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which are due and payable by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that at the request of the above- appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same persons and in case of any differences between the English and French texts, the English text will prevail.

In witness whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date given at the beginning of this document.

The document, having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société G5 Luxembourg S.A., société anonyme constituée suivant acte de Me Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg du 18 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro B 132 316 et ayant son siège social à 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (ci-après la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme BACH, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. décision de modifier l'exercice social de la société pour le fixer du 1^{er} janvier au 31 Décembre de chaque année.
2. décision de modifier l'article 13 des statuts de la société pour reprendre la modification décidée ci avant.
3. décision de fixer l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de mai à 14 heures.
4. décision de modifier les dispositions de l'article 12 premier paragraphe pour reprendre la modification ci avant décidée
5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par l'actionnaire ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs de l'actionnaire représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social d'un million quatre cent trente et un mille euros (EUR 1.431.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'exercice social de la Société pour le fixer du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus et décide que l'article 13 des statuts de la Société soit dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 13.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception de l'année sociale ayant débuté le 1^{er} juillet 2008 qui se terminera le 30 juin 2009 et de l'année sociale qui commencera le 1^{er} juillet 2009 qui se terminera le 31 décembre 2009."

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de mai à 14 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 12, premier paragraphe des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus et décide que l'article 12 premier paragraphe des statuts de la Société soit dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des se tiendra au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures à l'exception de l'année sociale qui a débuté le 1^{er} juillet 2008 et qui prendra fin le 30 juin 2009, pour lequel l'assemblée annuelle se tiendra le 13 octobre 2009."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Bach, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2009. LAC/2009/5228. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009023055/5770/132.

(090026401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Immostrasbourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 83.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour Immostrasbourg en liquidation

Pr Me Claude VERITER

Liquidateur

Référence de publication: 2009023549/262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10363. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Inland Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 69.498.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INLAND SHIPPING S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009023627/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02908. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Nordea Alternative Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.173.

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth of January,
Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT, a société anonyme, qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), having its registered office in L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf, incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on February 22, 2005, published in the Mémorial C, number 214 of March 10, 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106 173. The Articles of Incorporation have been amended by deed of Maître Paul Frieders, prenamed, on December 10, 2005, published in the Mémorial C, number 52 of January 9, 2006.

The meeting was opened at 2.00 p.m. and was chaired by Mrs Andrea MARTIN, Manager, residing for business purposes in Luxembourg.

The President appointed as secretary Mrs Martina NEUHAUS, Manager, residing for business purposes in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Martina NEUHAUS, Manager, residing for business purposes in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Revision of the Statutes of the Company, and more particularly amendment to the Articles 4 (Registered office), 5 (Capital), 17 (Redemption and Conversion of shares), 19 (Issuance of shares), and 24 (Liquidation of the Company, Liquidation, Merger or Contribution of a sub-fund).

2. The changes shall become effective as per 1st February 2009

II) The present extraordinary general meeting is an adjourned meeting, a first extraordinary general meeting which has been convened for December 15, 2008, with an agenda containing inter alia the items indicated in I) above, having been unable to resolve on these items, the quorum of presence imposed by law having not been reached.

III) The result of said meeting of December 15, 2008, has been expressly reminded to the shareholders in the convening notices containing the agenda of the present extraordinary general meeting published in:

- the "Memorial C", of December 23, 2008 and of January 9, 2009

- the "Tageblatt" of December 23, 2008 and of January 9, 2009

- the "Luxemburger Wort" of December 23, 2008 and of January 9, 2009 The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by ordinary mail on December 23, 2008 to each registered shareholder.

IV) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

V) It appears from the attendance list, that of the 15,624.256.6144 shares representing the whole corporate capital, 1,568 shares are represented at the present extraordinary general meeting.

VI) The present meeting is regulatory constituted and can decide validly on the items of the agenda, no quorum of shareholders present or represented being required.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution:

The General Meeting resolves to transfer the registered office to L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf and to amend Article 4 Registered office of the Articles of Incorporation by rewording paragraph 1 to read as follows:

"The registered office of the Company is established in the commune of Luxembourg in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors."

This resolution has been adopted unanimously.

Second resolution:

The General Meeting resolves to amend, Article 5 Capital of the Articles of Incorporation, by rewording paragraph 3 to read as follows:

"The initial subscribed capital shall be thirty-nine thousand Euros (39,000.-€) divided into 390 (three hundred and ninety) fully paid up shares."

This resolution has been adopted unanimously.

Third resolution:

The General Meeting resolves to amend Article 17 Redemption and Conversion of shares of the Articles of Incorporation, by inserting a new paragraph 6 that reads as follows:

"The Board of Directors may determine another timeline between the receipt of the redemption application and the Valuation Day. Any such timeline will be specified in the sales prospectus of the Company."

This resolution has been adopted unanimously.

Fourth resolution:

The General Meeting resolves to amend Article 19 Issuance of shares of the Articles of Incorporation by rewording paragraph 2 to read as follows and by inserting a new paragraph 5 that reads as follows:

Art. 19. Issuance of shares paragraph 2. "Upon Subscription, the allotment of Shares is conditional upon payment at the latest three Business Days from the respective Sub-fund's Valuation Day in relation to which the Subscription has been received. If timely payment has not been received within the settlement period, the Subscription may lapse and be cancelled at the cost of the Investor or the Investor's financial intermediary. In all cases, any confirmation of transaction

and any money returnable to the Investor will be held by the Service Agent without payment of interest pending receipt of the remittance."

Art. 19. Issuance of shares paragraph 5. The Board of Directors may determine another timeline between the receipt of the Subscription application and the Valuation Day. Any such timeline will be specified in the sales prospectus of the Company.

This resolution has been adopted unanimously.

Fifth resolution:

The General Meeting resolves to amend Article 24 Liquidation of the Company, Liquidation, Merger or Contribution of a sub-fund of the Articles of Incorporation by rewording the first sentence of paragraph 5 to read as follows:

"A Sub-fund may be merged with another Luxembourg SICAV organised under the 2002 Law by resolution of the Board of Directors under the following circumstances:"

This resolution has been adopted unanimously.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.30 p.m.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT, qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), ayant son siège social à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, date du 22 février 2005, publié au Mémorial C, numéro 214 du 10 mars 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 106 173. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 10 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 52 du 9 janvier 2006.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Andrea MARTIN; Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martina NEUHAUS, Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Madame Martina NEUHAUS, Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ayant été ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Refonte des statuts de la société, et plus particulièrement modification des articles 4 (Siège Social), 5 (Capital), 17 (Rachat et Conversion d'Actions), 19 (Emission d'Actions) et 24 (Dissolution).

2. Les modifications deviendront effectives en date du Février 1, 2009

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire est une assemblée ajournée étant donné qu'une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 15 décembre 2008 avec un ordre du jour contenant entre autres les points indiqués sub I) n'a pas pu délibérer valablement sur ces points, le quorum de présence imposé par la loi n'ayant pas été atteint.

III) Que le résultat de ladite assemblée du 15 décembre 2008 a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, contenant l'ordre du jour et insérés dans:

- le "Mémorial C", du 23 décembre 2008 et du 9 janvier 2009

- le "Luxemburger 'Wort" du 23 décembre 2008 et du 9 janvier 2009

- le "Tageblatt" du 23 décembre 2008 et du 9 janvier 2009

Les justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau.

Des avis énonçant l'ordre du jour ont été envoyés par lettres à chaque actionnaire nominatif en date du 23 décembre 2008.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les 15.624.256,6144 actions représentant l'intégralité du capital social, 1.568 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, aucun quorum de présence n'étant requis.

Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social à L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf et de modifier l'article quatre Siège Social des statuts, alinéa un pour lui donner la teneur suivante:

"Le Siège Social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales, des filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq Capital Social des statuts, alinéa trois pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital initial souscrit s'élève à trente neuf mille euros représenté par 390 (trois cent quatre-vingt-dix) actions sans valeur nominale."

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter au sein de l'article dix-sept Rachat et conversion d'actions des statuts, l'alinéa six suivant:

"Le Conseil d'Administration pourra déterminer à son gré les demandes de rachat à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société."

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article dix-neuf Émission d'actions des statuts, alinéa deux pour lui donner la teneur suivante et d'ajouter au sein de l'article dix-neuf des statuts, l'alinéa cinq suivant:

Art. 19. Issuance of shares paragraph 2. "Lors de Souscription, l'attribution des Actions sera soumise au règlement de la transaction au plus tard trois Jours ouvrables à compter du Jour d'évaluation du Compartiment en relation duquel la Souscription a été reçu. Si aucun paiement n'a été reçu passé ce délai, la Souscription pourra être retardée ou annulée aux frais de l'Investisseur ou de son intermédiaire financier.

Dans tous les cas, les avis d'opéré seront conservés par l'Agent administratif dans l'attente du règlement ainsi que tout montant remboursable à l'Investisseur sans que ce dernier soit en droit de réclamer des intérêts de retard."

Art. 19. Issuance of shares paragraph 5. "Le Conseil d'Administration pourra déterminer à son gré les demandes de souscription à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société."

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article vingt-quatre Dissolution de la Société, liquidation, fusion ou apport d'un compartiment des statuts, cinquième alinéa, dont la première phrase aura la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration pourra décider de fusionner un compartiment de la Société avec un compartiment d'un autre fonds d'investissement luxembourgeois relevant de la Loi de 2002 dans les circonstances suivantes:"

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. NEUHAUS, A. MARTIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3889. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023337/242/186.

(090026543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Euro Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.090.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Contrairement à ce qui a été publié au Registre de Commerce en date du 01.10.2008 sous la référence L080145465.05, le siège social de la Société a été inscrit de façon incorrecte et doit être lu comme suit:

De: Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

A: 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009023646/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05579. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Eurocofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.988.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Contrairement à ce qui a été publié au Registre de Commerce en date du 01.10.2008 sous la référence L080145464.05, le siège social de la Société a été inscrit de façon incorrecte et doit être lu comme suit:

De: Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

A: 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009023644/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05591. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Eurocomptes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.263.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Contrairement à ce qui a été publié au Registre de Commerce en date du 01.10.2008 sous la référence L080145469.05, le siège social de la Société a été inscrit de façon incorrecte et doit être lu comme suit:

De: Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

A: 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009023645/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.690.

—
EXTRAIT

L'associé unique a pris la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré, avec effet au 1^{er} février 2009, de L-1630 LUXEMBOURG 58, rue Glesener au L-2449 LUXEMBOURG 26, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

POUR GROUPE OMEGA ASSURANCE & FINANCE SARL

Sandro BELARDI

Gérant

Référence de publication: 2009023293/514/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Euro Révision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.019.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Contrairement à ce qui a été publié au Registre de Commerce en date du 01.10.2008 sous la référence L080145473.05, le siège social de la Société a été inscrit de façon incorrecte et doit être lu comme suit:

De: Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

A: 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009023643/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Cixi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 130.492.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 29 janvier 2009

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour CIXI INVESTMENTS S.à r.l.

United International Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023637/9839/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Zap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 124.261.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 16 octobre 2008 à 14.30 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de limiter le pouvoir de signature de Monsieur Patric DE WAHA, uniquement en ce qui concerne l'accès au compte bancaire, jusqu'à concurrence de maximum 6.000,00 €. Au-delà de ce montant, la co-signature de Monsieur Jean-Marc KIEFFER sera nécessaire.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009023657/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090024620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**Afilux, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurocomptes & Partners S. à r.l.).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 118.386.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

Monsieur Guy Muller, demeurant à L-8020 Strassen, 12, rue de la Paix, cède et transfère 6 (six) parts sociales de la société "AFILUX S. à R.L." à Monsieur Pierre ALCOVER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 52 Esplanade, qui accepte.

Monsieur Guy Muller, demeurant à L-8020 Strassen, 12, rue de la Paix, cède et transfère 4 (quatre) parts sociales de la société "AFILUX S. à R.L." à la société anonyme COGESOR S.A. (matricule 1997 22 08 658) ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, représentée par son Administrateur-Délégué pouvant engager la signature par son unique signature, Monsieur Philippe MONCOUSIN, Conseil Economique, demeurant à B-6900 Marche en Famenne, 23, La Campagnette, qui accepte.

Suite aux cessions de parts de ce 16 décembre 2008, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

- Pierre ALCOVER, précité: 26 parts sociales ou 52% du capital de Afilux SàRL, soit une valeur de 6.500,00 EUR;
- COGESOR S.A., précitée: 24 parts sociales ou 48% du capital de Afilux SàRL, soit une valeur de 6.000,00 EUR.

Au total, le capital social d'AFILUX S. à R.L., soit 12.500,00 EUR, est représenté par 50 parts sociales, d'une valeur de 250,00 EUR chaque.

Suite à la démission du Gérant Technique, Guy Muller, l'équipe dirigeante s'établit dorénavant comme suit:

- Pierre ALCOVER, précité: Gérant Technique
- Philippe MONCOUSIN, précité: Gérant Administratif

Fait à Diekirch, le 16 décembre 2008.

Pour la gérance

Philippe MONCOUSIN

Référence de publication: 2009023651/8734/31.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2009, réf. DSO-DA00486. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090025067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**S.u.P. Aries SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. S.u.P. Aries SICAV).**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.207.

Im Jahre zweitausendacht, den zweiundzwanzigsten Dezember

Vor dem verhandelnden Notar Anja HOLTZ, im Amtssitz in Wiltz,

kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft S.u.P. Aries SICAV, mit Sitz in L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz, am 5. November 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 31 vom 7. Januar 2008,

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 134.207.

Die Versammlung wurde eröffnet um 16.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Vera Angsdorfer, wohnhaft in Luxembourg zu dienstlichen Zwecken

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Sabrina Etringer, wohnhaft in Luxemburg zu dienstlichen Zwecken Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Peter Müller, wohnhaft in Luxemburg zu dienstlichen Zwecken Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft S.u.P. Aries SICAV sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr eingetragen zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 310 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Die Änderung des Gesellschaftsnamens in «S.u.P. ARIES SICAV-FIS» und dementsprechend die Änderung des Artikels 1 der Satzung wie folgt:

«**Art. 1.** Zwischen den Unterzeichneten und allen, welche zukünftig Eigentümer von nachfolgend ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, SICAV-FIS) gemäss dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds (das «Gesetz von 2007») unter dem Namen «S.u.P. ARIES SICAV-FIS» (die «Investmentgesellschaft» oder «der Fonds»).

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in «S.u.P. ARIES SICAV-FIS» abzuändern. Dementsprechend wird der erste Absatz des Artikels 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 1.** Zwischen den Unterzeichneten und allen, welche zukünftig Eigentümer von nachfolgend ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, SICAV-FIS) gemäss dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds (das «Gesetz von 2007») unter dem Namen «S.u.P. ARIES SICAV-FIS» (die «Investmentgesellschaft» oder «der Fonds»).

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 800.- EUR

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. Angsdorfer, S. Etringer, P. Müller, Anja Holtz

Enregistré à Wiltz, le 24 décembre 2008 - WIL/2008/1108 - Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 12. Januar 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009023155/2724/59.

(090026718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Bio Tec Innovation s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9742 Boxhorn, 86, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 102.892.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009023650/801230/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 février 2009, réf. DSO-DB00119. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090025051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Blanchisserie de la Sûre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 3F, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.142.

Suite à la cession des parts de la SARL «Blanchisserie de la Sûre», j'ai l'honneur de remettre par la présente ma démission relative à mon mandat de gérant de société.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2008.

RULENS Bernard

Le gérant démissionnaire

Référence de publication: 2009023649/2631/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 février 2009, réf. DSO-DB00076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090025024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Jet Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 91.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009023652/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00063. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090024614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Hypo European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 102.723.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009023647/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2009, réf. DSO-DA00266. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090024932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

LUX-Montage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.890.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 février 2009.

Pour la société

Coficom Sàrl

50-52, Esplanade

L-9227 Diekirch

Signature

Référence de publication: 2009023648/9070/17.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00089. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090024938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Industrial Property Investments (I.P.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.473.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 décembre 2008 que

- Monsieur Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été appelé à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Mokhtar Abou Basha, demeurant à Honeyda Center, First block, 7th District, P.O.B. 54, 6th October city Giza, Egypte. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

- le siège social a été fixé au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

N. B.: Depuis le 1^{er} octobre 2008 le siège social du Commissaire aux Comptes, la société Eurocomptes S.A., se situe à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009023642/1051/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Corfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 30.356.

Le bilan au 29/02/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
Experts comptables
63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009023434/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04919. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Société Immobilière Klengbuusbiert SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, Zone Industrielle Klengbuusbiert.
R.C.S. Luxembourg B 117.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009023655/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00065. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090024606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Hondsschoul Um Bierg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 7, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 132.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009023656/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00061. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090024601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Iberdrola Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 106.931.

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IBERDROLA RE S.A.", avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trêves,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 22 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 27 juillet 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 106.931,

L'assemblée est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège vers L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, Centre Monterey et en conséquence modification du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts

2.- Acceptation de la démission de Sogecore en tant qu'administrateur et nomination de Risk & Reinsurance Solutions SA. en abrégé 2RS en tant qu'administrateur remplaçant.

3.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny et de modifier en conséquence le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

«Art. 2. (1^{er} paragraphe). Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Sogecore S.A. en sa qualité d'administrateur de la société et nomme en remplacement pour une durée d'un an la société anonyme Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé 2RS ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey (RCS Luxembourg N°B.94.494) représentée par Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.25 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.BIERRY, Y.ZIGMANN, G.MICHELENA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2120. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009023675/206/67.

(090024773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Voyages Kayser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9636 Berlé, 5, um Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 115.598.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 24 novembre 2008 à 10.00 heures à Berlé

L'assemblée générale accepte la démission à ce jour de monsieur Joseph KAYSER, né à Wiltz le 16.09.1950, demeurant à L-9636 Berlé, 76, Duerfstrooss de son poste d'administrateur.

Le nombre des administrateurs passe de 4 à 3 membres.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009023658/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00038. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090024623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Diggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 5, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 107.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009023654/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00062. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090024610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATI EXPANSION, avec siège social à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 104.023,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 64 du 22 janvier 2005,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 305 du 07 avril 2005

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (36.364) ACTIONS d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TROIS CENT SOIXANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS (€ 363.640,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Modification afférente de l'article 2 des statuts

2) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 janvier 2009, Relation: EAC/2009/752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 06 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009023686/219/52.

(090025052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Health Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.168.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009023722/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03686. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Capital Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 134.778.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés le 13 décembre 2007 pour une durée indéterminée, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Capital Retail S.à.r.l. ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009023249/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Novalex Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.748.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009023725/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03680. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Percontrol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.200.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009023729/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03673. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Aquatechnic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 105.650.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 28 janvier 2009

L'assemblée générale reconduit avec effet rétroactif au 8 juin 2007 les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013 statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2012, à savoir:

Administrateurs A:

- Monsieur Pierangelo POVEROMO;
- Madame Immaculada SANTIAGO;

Administrateurs B:

- Monsieur Raffael POVEROMO;
- Monsieur David POVEROMO;

Administrateurs-délégués:

- Monsieur Pierangelo POVEROMO;
- Monsieur Raffael POVEROMO;

Commissaire aux comptes:

- Madame Sylvie HANTEN.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023965/272/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Central European Participation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.952.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009023814/7085/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04487. - Reçu 123,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Blue Skipper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.326.

Les comptes annuels au 31.03.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2009.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009023056/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10707. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.
